

# Règlement du concours Low-Tech-Roanne

## EDITION 2025

Dépôt des dossiers : **Du 4 novembre 2024 au 21 janvier 2025**

Validation complétude du dossier : **10 jours à réception du dossier**

Audition des projets devant le jury le **jeudi 6 février 2025**

Délibération et annonce des résultats le **jeudi 6 février 2025 17h**

**Attention** : 30 candidatures maximum

### Table des matières

1	Préambule .....	2
2	Définition du « low-tech » .....	2
3	Exemples de produits LOW-TECH.....	3
4	Objectif du concours .....	4
5	Conditions d'éligibilité .....	4
6	Constitution du dossier de candidature et modalités de dépôt .....	4
7	Sélection des dossiers.....	5
8	Critères d'évaluation .....	5
9	Jury .....	5
10	Prix du public .....	5
11	Dotation.....	5
12	Contacts.....	6
13	Communication .....	6
14	Confidentialité & propriété intellectuelle .....	6
15	Litiges et réclamations.....	6
16	Données personnelles .....	6



## 1 Préambule

Ce concours du Low-Tech est organisé conjointement par Roannais agglomération, la Chambre de Commerce de Lyon Métropole St Etienne Roanne et le Centre des Jeunes dirigeants de Roanne dans le cadre du salon « L'instant Eco-durable » organisé le 6 février 2025.

## 2 Définition du « low-tech »

Le qualificatif de low-tech s'applique à une démarche et non pas à son résultat. Ainsi, un objet n'est pas low-tech dans l'absolu, il est plus ou moins low-tech par rapport à une solution alternative répondant au besoin initial.

L'approche low-tech, est une démarche innovante et inventive de conception et d'évolution de produits, de services, de procédés ou de systèmes qui vise à maximiser leur utilité sociale, et dont l'impact environnemental est minimisé. La démarche low-tech implique un questionnement du besoin visant à ne garder que l'essentiel, la réduction de la complexité technologique, l'entretien de ce qui existe plutôt que son remplacement. La démarche low-tech permet également au plus grand nombre d'accéder aux réponses qu'elle produit et d'en maîtriser leurs contenus.

Nous retenons 3 critères d'une démarche Low-Tech pour un produit :

### 1 - L'utilité :

Un produit est utile, s'il répond à un besoin. Les besoins recouvrent l'ensemble de tout ce qui apparaît « être nécessaire » à un être, que cette nécessité soit consciente ou non.

On sépare les besoins en 3 niveaux :

- Les besoins fondamentaux, également appelés besoins élémentaires, nécessaires ou physiologiques. Ce sont les besoins indispensables au système humain en tant qu'élément de base. L'individu doit pouvoir se protéger des éléments qui mettent en péril son intégrité personnelle et son fonctionnement de base : Se loger, s'habiller, assurer sa sécurité physique, se nourrir (air, eau, aliments)
- Les besoins primaires sont des besoins légitimes mais qui se distinguent des précédents dans la mesure où leur satisfaction ne présente pas le même caractère d'urgence « vitale ». Leur satisfaction -bien que moins urgente- présente un caractère nécessaire ou à tout le moins hautement souhaitable pour les personnes concernées. Ainsi, le besoin d'éducation ou de formation pourrait représenter cette catégorie : l'absence d'éducation n'empêche pas de survivre, mais demeure l'un des besoins dont la nécessité n'est pas contestable dès que l'assurance de la survie d'une personne est acquise.
- Les besoins secondaires recouvrent les besoins légitimes qui permettent aux personnes de se réaliser humainement, voire idéalement de se surpasser.

A noter que les besoins pour répondre à une mode, un confort excessif ne sont pas considérés comme des besoins car en général ils génèrent des produits inutiles

### 2- La durabilité :

Un produit est durable quand il a un faible impact environnemental (réduction de la consommation, de ressources matérielles et énergétiques, peu consommateur en ressources naturelles)

Mais également quand il a une robustesse, avec la possibilité de le réparer, d'avoir potentiellement accès aux plans de construction et aux pièces détachées.

### 3 - L'accessibilité :

Un produit accessible doit être compris par les utilisateurs, simple de conception, de fabrication et d'utilisation et avoir un coût maîtrisé.

En une phrase, un produit low-tech répond à un besoin considéré comme utile voire essentiel, à y apporter une solution technologiquement proportionnée et soutenable, c'est-à-dire la plus simple et agile, la plus sobre en ressources et en énergie, la plus accessible et appropriable par le plus grand nombre.

## 3 Exemples de produits LOW-TECH

Exemple :

Le four solaire de conception assez simple, le four fonctionne uniquement sur la concentration des rayons solaires vers un point fixe et permettant d'atteindre des températures dépassant 400°C. Il permet de remplacer un four électrique ou à gaz.



Contre-exemple :

La salière électrique qui fonctionne avec pile, il suffit de la retourner pour moulin le sel. Ce produit n'apporte aucune fonctionnalité de plus qu'un moulin à sel manuel, par contre il est consommateur de matière (moteur, capteur, piles).

On retrouve par ces exemples, l'idée qu'une solution n'est pas « low-tech » dans l'absolu mais relativement « low-tech » par rapport à une solution existante et pour un usage donné.



## 4 Objectif du concours

L'objectif de ce Concours est de mettre en lumière et de récompenser un projet ou un produit qui réponde à la définition du low tech, et d'offrir une certaine visibilité aux porteurs de projet, et de sensibiliser les professionnels et les étudiants à ces notions.

## 5 Conditions d'éligibilité

Les candidats doivent concourir au nom d'une association, d'une école/université, ou avoir un numéro de SIRET.

Les projets qui peuvent être présentés sont soit des prototypes virtuels 3D, des prototypes physiques ou des produits commercialisés depuis moins de 2 ans. Un projet portant sur un service ne pourra être retenu.

Le projet doit avoir été conçu dans une démarche low tech ainsi il doit répondre **tout ou en partie** aux critères définis en §1 à savoir :

- Utilité
- Durabilité
- Accessibilité

Pour cela, le candidat doit rédiger un argumentaire en réponse à chacun de ces points.

Le nombre de candidats est limité aux 30 premières candidatures.

Les lauréats des années précédentes ne sont pas éligibles au concours.

Les projets déjà présentés en 2024 ne peuvent pas reconcourir, cependant les candidats non lauréats peuvent présenter un autre projet.

## 6 Constitution du dossier de candidature et modalités de dépôt

Le dossier doit être constitué selon le modèle word donné sur le site, qui comprend :

- Informations administratives
- Descriptif du produit avec photos
- Argumentaire de réponse aux critères low tech
- Une approche économique (coût du produit/projet, économies par rapport solutions existantes...)

Un dossier incomplet ne pourra être retenu.

Le dossier en format PDF doit être adressé à l'adresse mail suivante : [cjdroanne@gmail.com](mailto:cjdroanne@gmail.com)

**Les candidats devront envoyer leur dossier de candidature complet avant le mardi 21 janvier 2025**

## 7 Sélection des dossiers

Après avoir validé leur éligibilité (dossier complet), les projets sont sélectionnés pour participer au concours.

Le candidat sera informé de la sélection ou non de son projet sous 10 jours à réception du dossier.

En cas de non sélection le candidat pourra présenter une nouvelle demande sous réserve de la date limite de candidature.

En cas de sélection le candidat s'engage à être présent le 6 février 2025 au salon « L'instant Eco-durable », à exposer son produit/projet dans un espace réservé à cet effet et à le présenter devant le jury.

L'organisateur prends en charge le repas de midi du 6 février pour 1 personne, ainsi qu'une chambre d'hôtel le 5 ou le 6 pour les candidats à plus de 100 km.

## 8 Critères d'évaluation

Chaque projet sera évalué par un jury qui mettra une note selon une grille de notation commune.

Les critères d'évaluation porteront sur :

- Présentation générale du projet
- Réponse aux 3 critères du low-tech tel que définis précédemment

A noter que les 3 critères du low-tech sont importants mais un projet peut ne pas les satisfaire tous.

- Présentation du candidat devant le jury
- La nouveauté du produit

## 9 Jury

Le jury sera constitué de personnalités représentant les institutions organisatrices, le monde de l'entreprise et le monde académique.

Chaque juge établira sa propre note, puis l'ensemble du jury délibèrera après présentation de tous les candidats pour désigner les lauréats.

Les décisions du jury sont souveraines.

## 10 Prix du public

Le public présent sur place pourra voter pour le meilleur projet qui sera exposé pendant le salon.

Les candidats s'engagent à respecter le libre arbitre du public.

Le candidat ayant reçu le plus de vote se verra attribuer le prix du public.

## 11 Dotation

Le concours est doté de 10.000 € qui seront répartis comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix jury : 4000 €
- 2<sup>eme</sup> prix jury : 3000 €
- 3<sup>eme</sup> prix jury : 2000 €
- Prix du public : 1000 €

Le prix du public sera attribué au candidat non récompensé par un prix du jury et totalisant le plus de votes.

Un virement sera émis au nom de la structure déclarée par le candidat (école, entreprise ou association).

## 12 Contacts

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le CJD : [cjdroanne@gmail.com](mailto:cjdroanne@gmail.com)

## 13 Communication

Les Participants sélectionnés acceptent que leur projet, leur dossier et leur image soient utilisées sur tout support de communication des organisateurs et sur l'ensemble de leurs réseaux sociaux

## 14 Confidentialité & propriété intellectuelle

Les organisateurs s'engagent à ne pas diffuser ni partager les détails des dossiers reçus, qu'ils aient été retenus ou non par le jury.

Les Participants sélectionnés garantissent les organisateurs que les créations réalisées ne contreviennent à aucun autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers

## 15 Litiges et réclamations

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et de déroulement du Concours, ainsi que l'acceptation pure et simple de l'attribution des prix par le jury dont la décision est souveraine.

Les organisateurs peuvent décider d'annuler le concours (par exemple par annulation du salon, le manque de candidats...), sans recours des candidats contre une telle décision.

## 16 Données personnelles

Dans le cadre du concours low-tech, les organisateurs collectent des informations faisant l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est d'avoir un point de contact avec les candidats

Les destinataires des données sont les organisateurs du concours et le jury

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir une copie de vos données et les rectifier en nous adressant un email à [cjdroanne@gmail.com](mailto:cjdroanne@gmail.com), accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, en mentionnant en objet « RGPD »